

*Date de la convocation : 24 février 2023  
Nombre de délégués en exercice : 66*

**Etaient présents :**

Délégués titulaires :

Mohamed AMARA, Muriel BAREILLE, François BAYROU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Serge CASTAIGNAU, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Claude LACOUR, Daniel LACRAMPE, Sandrine LAFARGUE, Isabelle LAHORE, Philippe LALANNE, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Fernand MARTIN, Jean-Louis PERES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Bernard PEYROULET, Carine SARRIQUET, Marc SEGUIN, Monique SEMAVOINE, Bernard UTHURRY, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Jean-Louis CALDERONI (a suppléé Valérie REVEL), Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Françoise LOUIS (a suppléé Jean LABOUR), Michel MINVIELLE (a suppléé Jean-Marie BERCHON).

**Etait représenté :**

Jean-Simon LEBLANC a donné pouvoir à Patrice LAURENT.

**Etaient excusés :**

Lydie ALTHAPÉ, Katty BROGNOLI, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Jean-Yves LALANNE, Francis LANSALOT-MATRAS, Mariène LE DIEU DE VILLE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Jérôme MARBOT, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVÉ, Marc OXIBAR, Nicolas PATRIARCHE, Francis PEES, Josy POUETYTO, Valérie RAMEAU, Eric SAUBATTE, Alain TREPEU.

**Etaient absents :**

Henri BELLEGARDE, Michel BERNOS, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Didier LARRAZABAL, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Didier REY, Martine RODRIGUEZ.

-----

**N°1 – DEBAT SUR LA « FEUILLE DE ROUTE » 2023-2026  
DU PAYS DE BEARN**

**Rapporteur :** Thierry CARRERE et Mohamed AMARA

**Mesdames, Messieurs,**

Le Pays de Béarn est né du besoin commun des intercommunalités d'appréhender les enjeux de développement, et en premier lieu l'affirmation, la défense et la communication de l'identité du Béarn.

Dès sa fondation, au-delà de la défense et de la promotion de leur identité, plusieurs domaines d'action publique avaient vocation à être abordés de manière concertée : le tourisme, le domaine universitaire et de la recherche, les transports, la politique culturelle et linguistique, le développement durable, la défense de l'environnement, de la biodiversité, de la santé publique, ainsi que la stratégie économique et commerciale.

Outil de coopération, fédérateur mais sans prise de compétences, le Pays de Béarn permet de porter des actions de coopération - collectives ou « à la carte » -, entre les huit Communautés béarnaises, l'association du Montanerès et le Département des Pyrénées-Atlantiques.

Le Conseil de développement, organe précieux de représentation de la société civile, est par ailleurs un contributeur permanent au projet commun du Pays de Béarn.

Après une phase de structuration de deux ans (2018-2020), puis la réinstallation de son Conseil le 24 septembre 2020, le Pays de Béarn a conduit et abouti un premier programme d'actions le menant à intervenir sur une dizaine de champs thématiques structurés autour de trois objectifs : promouvoir, développer, anticiper.

Sur proposition du Bureau du 17 décembre 2021, l'année 2022 a permis de mener une auto-évaluation de la démarche du Pays de Béarn afin de questionner et de parfaire le programme d'actions engagé.

Il vous est proposé aujourd'hui de débattre des résultats formalisés en une feuille de route « 2023-2026 » dont le détail est annexé au présent en sept chapitres :

1. Rappel des principes fondateurs du Pays de Béarn
2. Bilan synthétique du programme d'actions 2020-2022
3. Résultats de la démarche d'auto-évaluation
4. Ambition, ligne directrice mise au débat
5. Plan d'actions mis au débat
6. Modalités de mise en œuvre et gouvernance mises au débat
7. Rôle de l'équipe mutualisée du Pays de Béarn

Nourrie de ce débat, chaque Communauté membre aura vocation à se prononcer sur les actions qu'elle retient. Les délibérations concordantes de chaque membre, dites de « délégation d'actions d'intérêt métropolitain », permettront, le cas échéant, d'amender la feuille de route proposée puis de l'entériner lors d'un prochain Conseil.

**Il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir se prononcer sur le projet de « feuille de route » 2023-2026 exposé ci-dessus et détaillé en annexe.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

  
François BAYROU